

**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la
Municipalité d'Hébertville tenue le 4 octobre 2021 à 19h00, à la salle
du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville d'Hébertville**

PRÉSENTS :

M. Marc Richard, maire
M. Éric Friolet, conseiller district #1
M. Yves Rossignol, conseiller district #2
Mme Éliane Champigny, conseillère district #3
M. Tony Côté, conseiller district #4
M. Dave Simard, conseiller district #5
M. Christian Desgagnés, conseiller district #6

ÉGALEMENT PRÉSENT :

Madame Carolle Perron, directrice générale et secrétaire-trésorière
par intérim

1. MOT DE BIENVENUE DU MAIRE ET CONSTAT DU QUORUM

À 19h00, le maire, Marc Richard, préside et après avoir constaté le quorum,
déclare la séance ouverte en souhaitant la bienvenue aux citoyens présents.

2. ADMINISTRATION

2.1 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

6984-2021

Il est proposé par M. Yves Rossignol, conseiller, appuyé par M. Éric Friolet,
conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que le Conseil municipal d'Hébertville adopte le projet d'ordre du jour suivant
en ajoutant une modification au point 6.2 :

6. Urbanisme

6.2 Échange de terrain - Demande de l'entreprise Graviers Donckin
Simard et Fils - Abrogation de la résolution 6971-2021 remplacée
par le résolution 7000-2021

Et en ajoutant les points suivants :

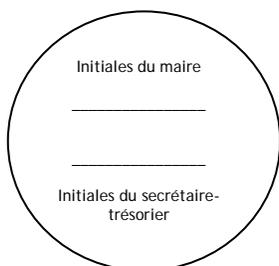
9. Affaires nouvelles

- 9.1 Caserne incendie - Mise en demeure
- 9.2 Organismes reconnus - Gratuité de la salle Multifonctionnelle
- 9.3 Assurance responsabilité des administrateurs du Mont Lac-Vert
- 9.4 Achat de panneaux "limite de vitesse"

1. Mot de bienvenue du maire et constat du quorum

2. Administration

- 2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2.2 Exemption de la lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire
du 13 septembre 2021 et de la séance extraordinaire du 27
septembre 2021
- 2.3 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 13



septembre 2021 et de la séance extraordinaire du 27 septembre 2021

- 2.4 Retour et commentaires sur les procès-verbaux de la séance ordinaire du 13 septembre 2021 et de la séance extraordinaire du 27 septembre 2021

3. Résolutions

- 3.1 Dépôt de l'état des revenus et dépenses au 30 septembre 2021
- 3.2 Hygiène de milieu -Distribution de l'eau potable - Achat d'une pompe submersible
- 3.3 Fonds carrières et sablières - Règlement d'emprunt # 468-2015
- 3.4 Régie intermunicipale en sécurité incendie secteur sud - Adoption des prévisions budgétaires 2022
- 3.5 Dépôt de la 51^{ème} liste des nouveaux arrivants
- 3.6 Plantation symbolique pour les 100 ans de l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec (OIFQ)
- 3.7 Route d'Hébertville - Demande au Ministère des Transports du Québec (MTQ) de réduire la vitesse
- 3.8 Adjudication du contrat de vente du développement résidentiel secteur du Mont Lac-Vert
- 3.9 Résolution ayant pour objet de présenter un projet de mise à niveau des infrastructures du Mont Lac-Vert dans le cadre du Programme d'aide à la relance de l'industrie touristique (PARIT)

4. Correspondance

- 4.1 MRC de Lac-St-Jean-Est - Transmission de la résolution 10867-09-2021

5. Loisirs et culture

- 5.1 Camping Lac-Vert -Approbation de la tarification 2022
- 5.2 Salle d'entraînement - Développement d'un projet commun avec l'école Curé-Hébert
- 5.3 Dek Hockey - Affectation des revenus 2021

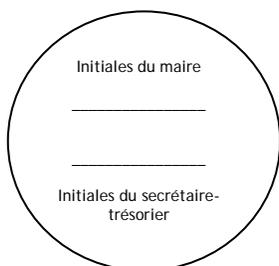
6. Urbanisme

- 6.1 Caractérisation hydrogéomorphologique du bassin versant du Grand Lac-Sec et du Lac Rond - Octroi d'un mandat à la firme Environnement CA
- 6.2 Échange de terrain - Demande de l'entreprise Gravier Donckin Simard et Fils

7. Dons - Subventions - Invitations

- 7.1 École Curé-Hébert - Demande de prêt de matériel

8. Rapport des comités



9. Affaires nouvelles

10. Liste des comptes

10.1 Liste des comptes de la municipalité d'Hébertville

10.2 Liste des comptes du Mont Lac-Vert

11. Période de questions

12. Levée de l'assemblée

2.2 EXEMPTION DE LA LECTURE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 SEPTEMBRE 2021 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 SEPTEMBRE 2021

6985-2021

Il est proposé par M. Tony Côté, conseiller, appuyé par Mme Éliane Champigny, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'exempter la lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 13 septembre 2021 et de la séance extraordinaire du 27 septembre 2021.

2.3 ADOPTION DES PROCÈS VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 SEPTEMBRE 2021 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 SEPTEMBRE 2021

6986-2021

Il est proposé par M. Dave Simard, conseiller, appuyé par M. Tony Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 13 septembre 2021 et de la séance extraordinaire du 27 septembre 2021, dont une copie conforme a été signifiée à tous les membres du Conseil, dans les délais prévus par la Loi, soient approuvés tels que rédigés.

2.4 RETOUR ET COMMENTAIRES SUR LES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 SEPTEMBRE 2021 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 SEPTEMBRE 2021

Aucun commentaire soulevé.

3. RÉOLUTIONS

3.1 DÉPÔT DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 30 SEPTEMBRE 2021

6987-2021

Considérant que, tel que prévu par l'article 176.4 du Code municipal du Québec, le directeur général et secrétaire-trésorier doit au cours de chaque semestre préparer et déposer au Conseil un état comparatif des revenus et dépenses de la Municipalité;

Il est proposé par Mme Éliane Champigny, conseillère, appuyé par M. Éric Friolet, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter le dépôt de l'état comparatif des revenus et dépenses au 30 septembre 2021.

3.2 HYGIÈNE DE MILIEU -DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE - ACHAT D'UNE POMPE SUBMERSIBLE

6988-2021

Considérant les travaux de recherche en eau potable actuellement en cours;

Considérant la réhabilitation des puits;



Considérant l'obligation d'avoir une pompe en réserve en cas de bris soudain de l'équipement en place;

Il est proposé par M. Christian Desgagnés, conseiller, appuyé par M. Yves Rossignol, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser l'achat d'une pompe submersible Goulds 320gpm 25hp pour la distribution de l'eau potable selon la soumission # Nord-Flo au montant de 7 063,56 \$ plus taxes.

3.3 FONDS CARRIÈRES ET SABLIERES - RÈGLEMENT D'EMPRUNT # 468-2015

6989-2021

Considérant les travaux de réfection du rang St-Isidore réalisés en 2015;

Considérant que l'article 78.1 de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q. c. C-47.1) stipule qu'une municipalité dont le territoire comprend le site d'une carrière ou d'une sablière doit constituer un fonds réservé à la réfection de ses voies publiques;

Considérant que suivant le paragraphe 1 du deuxième alinéa de la disposition 78.1 de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., c. C-47.1), les sommes versées audit fonds doivent être utilisées strictement à la réfection ou à l'entretien de tout ou partie de voies publiques par lesquelles transitent ou sont susceptibles de transiter des substances visées par l'article 78.2 de ladite loi;

Considérant que le Conseil municipal de la municipalité d'Hébertville désire également adopter une résolution tous les ans, en septembre avant le budget de l'année suivante, dans laquelle il affectera à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement tout ou partie des sommes que la municipalité aura accumulées au Fonds réservé à la réfection et à l'entretien de ses voies publiques;

Il est proposé par M. Éric Friolet, conseiller, appuyé par M. Christian Desgagnés, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De prévoir au budget 2022 le remboursement en capital plus intérêts pour satisfaire aux exigences prévues au règlement 468-2015 à même le fonds carrières et sablières.

3.4 RÉGIE INTERMUNICIPALE EN SÉCURITÉ INCENDIE SECTEUR SUD - ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2022

6990-2021

Considérant que la municipalité d'Hébertville fait partie intégrante de la Régie Intermunicipale en Sécurité Incendie Secteur Sud;

Considérant qu'à ce titre, elle doit approuver les prévisions budgétaires de la Régie;

Il est proposé par M. Christian Desgagnés, conseiller, appuyé par Mme Éliane Champigny, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

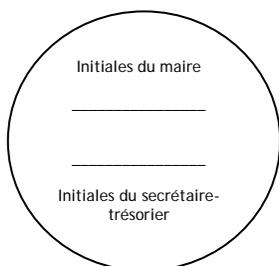
D'accepter les prévisions budgétaires 2022 de la Régie Intermunicipale en Sécurité Incendie Secteur Sud qui se chiffrent à un montant total de dépenses et revenus équilibrés d'une somme de 798 865 \$, dont une quote-part pour la municipalité d'Hébertville totalisant 146 029 \$.

3.5 DÉPÔT DE LA 51IÈME LISTE DES NOUVEAUX ARRIVANTS

6991-2021

Il est proposé par M. Yves Rossignol, conseiller, appuyé par M. Tony Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Guillaume Cinq-Mars, 120, chemin de la Montagne
Éliane Côté et Jonathan Perron, 825, rang 3
Philippe St-Pierre, 601, rue Martin



D'accepter la 51^{ème} liste officielle des « Nouveaux arrivants » à Hébertville et de leur souhaiter la bienvenue.

3.6 PLANTATION SYMBOLIQUE POUR LES 100 ANS DE L'ORDRE DES INGÉNIEURS FORESTIERS DU QUÉBEC (OIFQ)

6992-2021

Considérant le 100^{ième} anniversaire de l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec (OIFQ);

Considérant la proposition de l'OIFQ de faire une plantation d'arbres dans un lieu public et d'installer une plaque commémorative, de prendre quelques photos et de faire un suivi médiatique sur différentes plates-formes;

Considérant que les ingénieurs forestiers sont très importants pour notre développement économique afin d'assurer l'avenir de nos forêts;

Il est proposé par M. Tony Côté, conseiller, appuyé par M. Dave Simard, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter la proposition de l'Ordre des Ingénieurs forestiers du Québec et de participer à la plantation d'arbres dans un lieu public choisi par la Municipalité.

La date de plantation, l'essence, la quantité et leur âge sont à déterminer également par la Municipalité.

3.7 ROUTE D'HÉBERTVILLE - DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTQ) DE RÉDUIRE LA VITESSE

6993-2021

Considérant que la Municipalité a reçu des demandes de la part de citoyens et qu'il y a lieu de s'inquiéter pour la sécurité sur la route d'Hébertville;

Considérant que les accès principaux du périmètre urbain et le nombre de chemins publics de la Municipalité transigent en majorité par la route d'Hébertville;

Considérant que la configuration du secteur ne permet pas toujours de bien visualiser la circulation routière;

Considérant qu'il y a lieu de s'inquiéter de la sécurité sur la route d'Hébertville entre la rue La Barre et le rang du Lac Vert;

Il est proposé par M. Tony Côté, conseiller, appuyé par M. Éric Friolet, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De demander au Ministère des Transports du Québec (MTQ) de réduire la vitesse à 70km/h dans le secteur entre la rue La Barre et le rang du Lac Vert.

3.8 ADJUDICATION DU CONTRAT DE VENTE DU DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL SECTEUR DU MONT LAC-VERT

6994-2021

Considérant la résolution # 6832-2021 autorisant la direction générale d'aller en appel de propositions pour l'aliénation d'un terrain municipal à des fins de développement résidentiel pour le lot 6 295 852 du Cadastre du Québec ayant une superficie de 40 779 mètres carrés;

Considérant que deux (2) propositions ont été déposées, soient:

- 1 : DÉVELOPPEMENT FORTIN
- 2 : CHRISTIAN LAGACÉ, JEAN-FRANÇOIS DIONNE, ROBIN RATTHÉ

Considérant la clause de l'appel d'offres 2.1.6 mentionnant que la valeur marchande de l'immeuble à être vendu représente la valeur du terrain et des obligations souscrites par le proposant dans le cadre de sa proposition;

Considérant les échanges et négociation avec les proposant, menées conformément à l'appel de propositions;



Considérant l'offre de DÉVELOPPEMENT FORTIN au montant de 1,00\$ le mètre carré;

Considérant qu'en vertu de l'article 3.4.1 dans les 12 mois de la conclusion de la promesse d'achat, l'entrepreneur doit négocier et signer avec la municipalité une entente conforme aux dispositions prévues aux articles 145.21 à 145.30 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme dans les municipalités (RLRQ c. A-29.1);

Considérant les critères d'analyse à l'article 2.4.2 du document de l'appel de propositions;

Considérant les recommandations du Comité nommé par la Municipalité pour l'examen et l'étude des offres reçues lors de l'ouverture des soumissions le 22 juin 2021;

Il est proposé par M. Tony Côté, conseiller, appuyé par M. Dave Simard, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que la Municipalité d'Hébertville, accepte la proposition de l'entrepreneur Développement Fortin 2675 chemin de la Rive, ALMA, G8B 5V3 au montant de 1 \$ le mètre carré.

Qu'une entente conforme soit signée entre les parties pour l'élaboration d'un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin de débiter les travaux au printemps 2022.

Que le Maire et la Directrice générale et Secrétaire-Trésorière de la Municipalité soient autorisés à signer tout document pour donner suite à l'offre d'achat déposée et acceptée par la présente résolution.

3.9 RÉOLUTION AYANT POUR OBJET DE PRÉSENTER UN PROJET DE MISE À NIVEAU DES INFRASTRUCTURES DU MONT LAC-VERT DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA RELANCE DE L'INDUSTRIE TOURISTIQUE (PARIT)

6995-2021

Considérant le déficit général de financement pour le maintien des infrastructures publiques récréatives et sportives au Québec;

Considérant la tenue d'un exercice de consultation publique en 2021 portant sur les infrastructures du Mont Lac-Vert et les résultats en découlant démontrant l'appui de la communauté pour la mise à niveau des infrastructures;

Considérant le Programme d'aide à la relance de l'industrie touristique (PARIT) dont la période de dépôt des demandes d'aide financière a lieu du 29 septembre au 2 novembre 2021;

Considérant la collaboration avec le conseil d'administration de Gestion récréotouristique du Mont Lac-Vert pour l'élaboration d'un plan de développement et de maintien des infrastructures du Mont Lac-Vert;

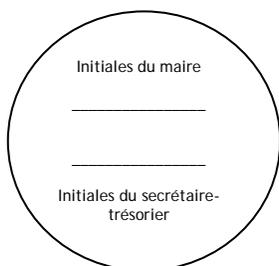
Considérant l'obligation de procéder à des travaux de réfection électrique de la remontée électrique T1 RBQ #296 et à des travaux ciblés d'entretien sur diverses autres composantes des remontées;

Considérant les exigences de la norme Z-98 de la Régie du bâtiment du Québec en matière de vérification des remontées mécaniques;

Considérant la vocation familiale de la Station et la désuétude des installations de la pente-école, du système d'éclairage et du système d'enneigement;

Considérant la nature des travaux définissant ce projet comme structurant et porteur pour l'industrie touristique locale et régionale de par ses attraits distinctifs dont une montagne éclairée;

Il est proposé par M. Dave Simard, conseiller, appuyé par M. Tony Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;



Que la municipalité d'Hébertville autorise la présentation du projet de mise à niveau des infrastructures du Mont Lac-Vert dans le cadre du Programme d'aide à la relance de l'industrie touristique (PARIT);

Que la contribution **du projet** de 20 % du coût de celui-ci, selon le montage financier présenté, et une participation complémentaire au financement du projet, le cas échéant;

Qu'à l'achèvement des travaux, la prise en charge d'exploitation et de fonctionnement des infrastructures, des équipements et des bâtiments mis en place et financés dans le cadre du Programme d'aide à la relance de l'industrie touristique (PARIT), et ce, pendant une période moins cinq ans soit confirmée;

Que la municipalité d'Hébertville désigne madame Carolle Perron, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

4. CORRESPONDANCE

4.1 MRC DE LAC-ST-JEAN-EST - TRANSMISSION DE LA RÉSOLUTION 10867-09-2021

Le MRC de Lac-St-Jean-Est transmet une résolution portant sur une demande de rétablissement au Centre Intégré Universitaire de Santé et des Services Sociaux du Saguenay-Lac-Saint-Jean (CIUSSS) en lien avec la baisse de services dans les points de chute ruraux du Centre de services Communautaire (CLSC)

5. LOISIRS ET CULTURE

5.1 CAMPING LAC-VERT -APPROBATION DE LA TARIFICATION 2022

6996-2021

Considérant les discussions lors de la rencontre de la Commission des loisirs;

Il est proposé par M. Tony Côté, conseiller, appuyé par M. Dave Simard, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'augmenter la tarification 2022 du camping Lac-Vert de 2% pour la clientèle journalière et, de 1,5 % pour la clientèle saisonnière et la clientèle longue durée.

5.2 SALLE D'ENTRAÎNEMENT - DÉVELOPPEMENT D'UN PROJET COMMUN AVEC L'ÉCOLE CURÉ-HÉBERT

6997-2021

Considérant les recommandations de la Commission des loisirs et de l'école Curé-Hébert;

Considérant que le besoin d'avoir une salle d'entraînement sur le territoire n'est pas comblé;

Considérant qu'aucun local appartenant à la Municipalité n'est propice pour aménager une salle d'entraînement ;

Il est proposé par M. Dave Simard, conseiller, appuyé par M. Éric Friolet, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

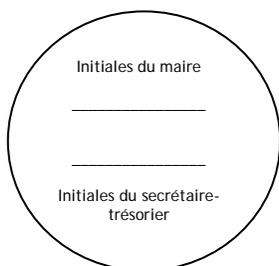
De développer un processus de partenariat avec l'école Curé-Hébert pour le réaménagement et l'utilisation d'une salle d'entraînement conjointe et de prévoir un déboursé de 10 000 \$.

La participation financière au projet sera défrayée par le surplus accumulé non affecté de la Municipalité.

5.3 DEK HOCKEY - AFFECTATION DES REVENUS 2021

6998-2021

Considérant que pour la saison 2021, la surface de Dek hockey aura généré des



revenus de 3 961,98 \$ se détaillant ainsi:

Ligue sénior	1 956,24 \$
Ligue junior	1 796,74 \$
Tournoi sénior	209,00 \$

Considérant que la Commission des loisirs a recommandé de créer un fonds pour des investissements futurs dans les loisirs municipaux et d'y affecter ces revenus;

Il est proposé par M. Dave Simard, conseiller, appuyé par Mme Éliane Champigny, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter les recommandations de la Commission des loisirs et d'affecter les revenus du Dek hockey 2021 de 3 961,98 \$ pour des investissements futurs dans les loisirs municipaux et de prendre ces sommes à même les revenus générés.

6. URBANISME

6.1 CARACTÉRISATION HYDROGÉOMORPHOLOGIQUE DU BASSIN VERSANT DU GRAND LAC-SEC ET DU LAC ROND - OCTROI D'UN MANDAT À LA FIRME ENVIRONNEMENT CA

6999-2021

Considérant que la Municipalité souhaite assurer la gestion des problématiques découlant des niveaux d'eau élevés du Grand lac Sec et du lac Rond;

Considérant qu'il est important de documenter et de saisir les causes de cette hausse de niveau d'eau;

Considérant que la caractérisation hydrologique permettra à la Municipalité de mieux cerner les actions envisageables afin de corriger et d'améliorer la situation;

Il est proposé par M. Yves Rossignol, conseiller, appuyé par M. Éric Friolet, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'octroyer un mandat à Environnement CA pour réaliser une caractérisation hydrogéomorphologique du bassin versant du Grand lac Sec et du lac Rond pour un montant de 14 000 \$ plus taxes, selon les travaux effectués et, répartis sur deux années soit 2021 et 2022.

6.2 ÉCHANGE DE TERRAIN - DEMANDE DE L'ENTREPRISE GRAVIERS DONCKIN SIMARD ET FILS

7000-2021

Considérant que l'entreprise Graviers Donckin Simard et Fils souhaite acquérir une parcelle de terrain dont le numéro de lot est le 4 685 931 cadastre du Québec;

Considérant que cette parcelle de terrain d'une superficie d'environ 510 m² appartient à la Municipalité, tel qu'illustré au plan préparé par Samuel Guay, arpenteur-géomètre dont la minute est 4771;

Considérant que ce terrain est le prolongement de la rue Hudon où le réseau de basse pression pour la station de pompage numéro 3 se dirige pour ensuite rejoindre la station de pompage numéro 2;

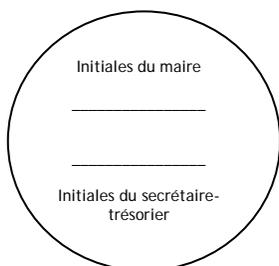
Considérant que le demandeur souhaite acquérir ce terrain afin d'installer un bâtiment accessoire pour y faire de l'entreposage;

Considérant le demandeur souhaite échanger en contrepartie une parcelle de terrain d'une superficie de 304,7m², dont il est propriétaire et où une servitude est établie en faveur de la Municipalité pour une conduite d'égout;

Il est proposé par M. Éric Friolet, conseiller, appuyé par M. Tony Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que la résolution # 6971-2021 soit abrogée et remplacée par la 7000-2021.

D'autoriser l'échange d'une parcelle de terrain, tel représenté sur le plan corrigé dont le numéro de dossier SG-2512 et la minute 4771 signé par Samuel



Guay, Arpenteur-géomètre. Par ailleurs, une servitude pour la conduite d'égout doit faire l'objet d'une description technique et aucune construction ou entreposage ne devra être effectué sur celle-ci. Tous les frais reliés l'échange de terrain seront à la charge du propriétaire.

L'autorisation est conditionnelle à l'implantation d'une clôture de 3m de hauteur à la limite des lots 4 685 931-P (partie de lot échangé) et 4 684 218 du cadastre du Québec en considérant la localisation des infrastructures souterraines existantes.

Le Maire et la direction générale sont autorisés à signer à titre de représentants de la municipalité d'Hébertville, toute la documentation pertinente pour finaliser cette transaction d'échange.

7. DONS - SUBVENTIONS - INVITATIONS

7.1 ÉCOLE CURÉ-HÉBERT - DEMANDE DE PRÊT DE MATÉRIEL

7001-2021

Il est proposé par M. Dave Simard, conseiller, appuyé par M. Christian Desgagnés, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter la demande de prêt d'équipement pour l'activité Défi panthère qui se tiendra le mercredi 13 octobre 2021.

8. RAPPORT DES COMITÉS

LE CONSEILLER M. ÉRIC FRIOLET

Le conseiller M. Éric Friolet informe qu'il a assisté à la rencontre suivante :

- Comité d'embellissement

LE CONSEILLER M. YVES ROSSIGNOL

Le conseiller M. Yves Rossignol informe qu'il a assisté aux rencontres suivantes :

- Régie du parc Industriel secteur Sud
- Séance extraordinaire
- Congrès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM)

LA CONSEILLÈRE MME ÉLIANE CHAMPIGNY

La conseillère Mme Éliane Champigny informe qu'elle a assisté aux rencontres suivantes :

- Conseil d'administration de Gestion récréotouristique du Mont Lac-Vert
- Séance extraordinaire
- Réunion plénière du Conseil
- Comité des finances

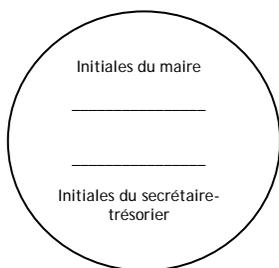
LE CONSEILLER M. TONY CÔTÉ

Le conseiller M. Tony Côté informe qu'il a assisté aux rencontres suivantes :

- Commission des loisirs
- Rencontres pour le projet de développement domiciliaire secteur Mont Lac-Vert
- Séance extraordinaire
- Réunion plénière
- Comité d'optimisation du Mont Lac-Vert

LE CONSEILLER M. DAVE SIMARD

Le conseiller M. Dave Simard informe qu'il a assisté aux rencontres suivantes :



- Commission des loisirs
- Rencontres pour le Foyer le Pionnier
- Rencontre pour le projet de développement domiciliaire secteur Mont Lac-Vert
- Séance extraordinaire
- Assemblée générale annuelle de la Maison des jeunes la Zone
- Comité d'optimisation du Mont Lac-Vert

LE CONSEILLER M. CHRISTIAN DESGAGNÉS

Le conseiller M. Christian Desgagnés informe qu'il a assisté aux rencontres suivantes :

- Havre Curé-Hébert
- Rencontre pour le dossier du prolongement d'aqueduc dans les rangs St-Isidore et St-André
- Régie intermunicipale en sécurité incendie secteur Sud
- Régie du parc industriel secteur Sud

LE MAIRE M. MARC RICHARD

Le maire M. Marc Richard informe qu'il a participé à plusieurs rencontres, notamment dans les dossiers suivants :

- Séance extraordinaire
- Réunion plénière du Conseil
- Assemblée générale annuelle du Réseau Biblio
- Souper reconnaissance des maires du secteur Sud
- Rencontre avec le Président du conseil d'administration de Gestion récréotouristique du Mont Lac-Vert
- Conseil d'administration de la Régie intermunicipale en sécurité incendie secteur Sud
- Réunion plénière de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est
- Congrès de la fédération québécoise des municipalités (FQM)

9. AFFAIRES NOUVELLES

9.1 CASERNE INCENDIE - MISE EN DEMEURE

7002-2021

Considérant la résolution 6688-2020 pour l'adjudication du contrat de construction de la caserne à l'entrepreneur Les Constructions Technipro inc.;

Considérant les dispositions contractuelles prévues au devis d'appel d'offres;

Considérant l'acceptation provisoire préparée par la firme Ardoises Architecture datée du 14 juillet 2021 et pour laquelle l'entrepreneur disposait jusqu'au 20 août 2021 pour corriger les déficiences constatées;

Considérant les travaux non complétés à ce jour;

Il est proposé par M. Christian Desgagnés, conseiller, appuyé par M. Yves Rossignol, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De mandater la firme d'avocats Gaudreault Saucier Simard SENC pour la rédaction et l'envoi d'une mise en demeure à Constructions Technipro inc. ainsi qu'au cautionnaire des travaux.

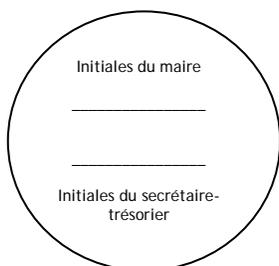
9.2 ORGANISMES RECONNUS - GRATUITÉ DE LA SALLE MULTIFONCTIONNELLE

7003-2021

Considérant le désir de la Municipalité de valoriser davantage le bénévolat;

Considérant que le Conseil a pris le pari de se priver de ces revenus qui allaient être bénéfiques à long terme;

Il est proposé par M. Dave Simard, conseiller, appuyé par Mme Éliane Champigny, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;



D'autoriser la gratuité de la salle Multifonctionnelle aux organismes reconnus qui œuvrent dans la municipalité d'Hébertville selon les modalités établies par les membres du Conseil en novembre 2021.

9.3 ASSURANCE RESPONSABILITÉ DES ADMINISTRATEURS DU MONT LAC-VERT

7004-2021

Considérant la responsabilité de la municipalité d'Hébertville dans le dossier de protection des administrateurs du Mont Lac-Vert;

Considérant que les administrateurs et les dirigeants des organismes sans but lucratif sont exposés à des risques, puisqu'on peut les tenir personnellement responsable de leur décision, parce qu'ils siègent dans le même conseil d'administration;

Il est proposé par Mme Éliane Champigny, conseillère, appuyé par M. Tony Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser le paiement d'une police d'assurance responsabilité civile aux administrateurs du Mont Lac-Vert au montant de 1 621,78 \$ taxes en sus, afin de leur assurer une protection contre les poursuites en justice.

9.4 ACHAT DE 2 PANNEAUX "LIMITE DE VITESSE"

7005-2021

Considérant que les membres du Conseil désirent offrir aux citoyennes et citoyens de la Municipalité un environnement sécuritaire et paisible et assurer une gestion efficace de la circulation;

Il est proposé par Mme Éliane Champigny, conseillère, appuyé par M. Éric Friolet, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser la direction à obtenir des soumissions pour l'achat de deux panneaux lumineux " limite de vitesse" pour l'installation d'un panneau à l'entrée du village (rue Turgeon) et d'un autre panneau près du 546, rue Labarre.

Ces deux panneaux seront payés à même le fonds de roulement représentant un montant approximatif de 7 000 \$.

10. LISTE DES COMPTES

10.1 LISTE DES COMPTES DE LA MUNICIPALITÉ D'HÉBERTVILLE

7006-2021

Il est proposé par Mme Éliane Champigny, conseillère, appuyé par M. Christian Desgagnés, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser des déboursés du fonds général de la municipalité d'Hébertville pour une somme totalisant 233 333,51 \$.

10.2 LISTE DES COMPTES DU MONT LAC-VERT

7007-2021

Il est proposé par Mme Éliane Champigny, conseillère, appuyé par M. Christian Desgagnés, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser des déboursés du fonds général du Mont Lac-Vert pour une somme totalisant 62 828,63 \$.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les sujets abordés lors de la période de questions ont été ceux-ci :

- Un citoyen aimerait avoir un suivi du dossier pour la problématique de la rue Potvin Sud

Monsieur le maire explique que le Conseil met tout en œuvre pour trouver une solution



- Une citoyenne aimerait savoir si l'état des revenus et dépenses du Mont Lac-Vert sera disponible (point 3.1 de la présente séance)
- Elle désire également avoir des spécifications concernant les points 3.8 et 3.9 et 9.1 de la présente séance

Monsieur le maire donne les explications.

- Finalement cette dernière s'informe à savoir si le poste à la direction générale sera comblé bientôt

M. le maire explique qu'ils reprendront les démarches après les élections.

- Un citoyen demande un suivi du dossier concernant les sols contaminés suite aux travaux de la route collectrice

M. le maire explique que le dossier chemine.

Les citoyens présents ont eu les réponses à leurs questions.

S'il y a lieu, des suivis seront ultérieurement donnés.

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

M. Christian Desgagnés, conseiller propose de lever l'assemblée, à 19h45.

MARC RICHARD
MAIRE

CAROLLE PERRON
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM